

Nouvel avenant à la convention fiscale franco-américaine

Par Rédaction de Newsmanagers / 16 Janvier 2009 / 05:55

Le 13 janvier a été signé un avenant à la convention fiscale franco-américaine qui apporte des améliorations importantes à la convention du 31 août 1994 actuellement en vigueur.

Le texte supprime la retenue à la source applicable aux redevances et, sous certaines conditions, aux dividendes intragroupe.

Il propose par ailleurs une simplification des modalités de taxation de nombreuses structures d'investissements : sociétés de personnes françaises et partnerships américains, fonds d'investissement et structures immobilières françaises de création récente (SIIC et SPPICAV).

A noter également l'introduction d'une clause d'arbitrage obligatoire qui apporte une garantie juridique totale, aux entreprises comme aux particuliers, d'élimination effective de toute double imposition.

L'avenant signé sera très prochainement soumis à la ratification du Parlement français et du Congrès américain.

Son entrée en vigueur est prévue au 1er janvier de l'année de ratification. Le texte de l'avenant signé sera prochainement disponible sur le site internet www.impots.gouv.fr.